

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 mars 2023

---

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 909)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 35

présenté par  
M. Cordier et M. Cinieri

-----

**ARTICLE 4**

À la première phrase de l'alinéa 2, supprimer le mot :

« excessive ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Tous les scientifiques s'accordent à dire que l'exposition des très jeunes enfants aux écrans doit être évitée autant que possible. La notion d'excès étant très subjective, il convient de la supprimer dans cet alinéa.